

2. Qu'il restera auprès de ce Corps 120. Officiers; sçavoir, 1. Lieutenant-Général, 2. Majors Généraux, 4. Colonels, 8. Lieutenans Colonels, 8. Majors, 20. Capitaines, & 77. Subalternes, parmi lesquels le Lieutenant-Général Stakelberg, deux Majors Généraux au choix du Général Duker.

3. Que lesdits Généraux, Officiers & Soldats seront pourvûs de quartiers dans les Pays du Roi de Prusse pendant quatre mois, & y seront entretenus aux dépens du Roi de Suede.

4. Que dès que S. M. S. enverra des Bâtimens de transport au Printems prochain pour prendre ces troupes, elles seront munis de bons passeports par les deux Rois, pour être transportées de *Camin* vers les Provinces Suedoises.

5. Que tous les gens de la suite & de la Maison du Roi de Suede, de même que ses Gardes du Corps, seront pourvûs comme les Troupes ci-dessus, de bons Passeports pour aller en Suede; mais en attendant que cela puisse se faire, on leur permet d'aller à Rostock ou à Lubeck, pour y séjourner; on se remet à la bonne foi du Général Duker, de donner une Liste fidelle de ces Gardes du Corps & Officiers.

6. Que le Général Delwig aura la liberté d'aller d'abord en Suede avec de bons Passeports, pour y faire raport de ce qui se sera passé à la reddition de la Place.

7. Que tous les Volontaires du Général Duker seront spécifiés exactement, & pourront se retirer où bon leur semblera, à condition qu'il n'y ait parmi eux aucuns Généraux ou Officiers distingués: on s'en raporte sur la parole du Général Duker.